

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218

15 mai 2012

SOMMAIRE

22Three Racing S.A.	58464	Financière Ulisse S.A.	58459
Bairlinvest S.A.	58463	Flagstone Finance S.A.	58460
Cable International SA	58454	Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l.	58458
California Investments SA	58447	Fraikin-Lux SA	58460
Chahine SIF 2	58464	GCOF Europe	58450
CIGOGNE Management S.A.	58434	GCP Europe	58453
Compagnie Immobilière S.A.	58457	Global Alternative Energy Europe S.A. ...	58460
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	58448	Global Assurance S.A.	58461
Cordero Invest S.A.	58449	Global Fund Selection Sicav	58461
Cosyhome S.à r.l.	58449	Global Green Invest S.A.	58459
C.R.T.	58452	Imerys Re	58459
De Grisogono Holding S.A.	58450	Immobilière Alzingen S.A.	58451
DH Salisbury S.à r.l.	58450	Isiwis S.à r.l.	58462
DIH/HMD Investco S.à r.l.	58451	Karson S.à r.l.	58418
DNB Luxembourg S.A.	58451	Levecta S.A.	58449
Eurazeo Services Lux.	58452	Newport Investments S.A.	58461
Euro Investments (E) S.A.	58453	NIS Holdings S.à r.l.	58448
Euro Investments (W) S.A.	58453	Patrim S.A.	58434
European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l.	58454	Protection Re	58459
European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. l.	58456	Regus Businessworld S.à.r.l.	58435
European Mobile Communications S.A.	58457	SCM Strategic Capital Management (Lu- xembourg) S.à r.l.	58462
European System Concept S.A.	58457	S.E.C. Luxembourg S.A.	58456
FAR S.A.	58458	SHCO 28 S.à r.l.	58463
FFTA Investments SA	58458	SunEd Reserve Luxco Parent	58462
		Telettra International	58463

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.946.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ralsion Foundation, a foundation organised and existing in accordance with the laws of Liechtenstein, having its registered office at Vaduz, Liechtenstein and its principal place of business at Ausstrasse 56, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Public Register Liechtenstein under number FL-001.530.011-9, (the Sole Shareholder),

here represented by Michael Scott, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2011.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- Ralsion Foundation is the sole shareholder of Karson S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company, (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Friders, notary residing in Luxembourg, on May 26, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 on August 18, 2006 (the Company). The articles of association of the Company have been modified pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 268 on February 6, 2009.

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred and two (502) shares in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR25) each.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company with immediate effect by an amount of two hundred forty nine million nine hundred thirty three thousand five hundred seventy five Euro (EUR 249,933,575), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred and two (502) shares in registered form with a par value of twenty five Euro (EUR25) each, to two hundred forty nine million nine hundred forty six thousand one hundred twenty five Euro (EUR 249,946,125) by the issuance of:

- two (2) new shares in the Company having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each and with the same rights and obligations as the existing shares, (the New Shares); and

- nine million nine hundred ninety seven thousand three hundred forty one (9,997,341) preferred equity stock certificates, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, (the PESCs) having the rights attached to them as set forth in the Company' articles of association, following the restatement of the Company's articles of association provided for in this deed.

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe to the New Shares and the PESCs and pays them up fully by a contribution in kind of loan receivables, (the Receivables) due and owing by the Company to the Sole Shareholder.

Valuation - Allocation

The proof of the ownership and the value of the Receivables has been produced through a balance sheet of the Company dated December 15 December, 2011 and a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder stating that:

1. the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

2. the Receivables are certain and are due and payable by the Company to the Sole Shareholder on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

3. based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company are of at least two hundred ninety four million thirty nine thousand four hundred forty seven (EURO 294,039,447) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

4. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;

5. all formalities required in Liechtenstein in relation to the contribution in kind of the Receivables, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and

6. The Receivables will, upon their contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and the balance sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind of the Receivables to the Company is allocated as follows:

- an amount of fifty Euro (EUR 50) to the share capital of the Company;
- an amount of forty four million one hundred five thousand eight hundred sixty seven Euro (EUR 44,105,867) to the share premium account of the Company;
- an amount of two hundred forty nine million nine hundred thirty three thousand five hundred twenty five Euro (Euro 249,933,525) to the PESC's share capital account of the Company; and
- an amount of five Euro (Euro 5) to the PESC's share premium account of the Company.

Any manager of the Company and any authorised employee of *Vistra (Luxembourg) Sarl*, each acting individually, shall register the New Shares and the PESC's in the register of shareholders and register of PESC's respectively.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is *Karson S.à r.l.* (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations for the purpose of conserving, protecting and enhancing the value of such investments for the shareholders of the Company and the Usufructuary referred to in Article 8.3. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may, in making such investment, participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. Subject to Article 3.4 below, the Company may undertake any such transaction as it may deem advisable to carry out this objective.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. Notwithstanding any other provision of these Articles, the Company may not be directly engaged in the conduct of any trade or business, except that the Company may receive rents from the net lease of real estate, or royalty income from the licensing of intellectual property or patents, and may, subject, however, to the foregoing limitation on its activity, otherwise be engaged in administrative transactions, not involving a material portion of the Company's assets, with respect to the rental or acquisition of real estate and moveable property, which directly or indirectly support or relate to the Company's corporate object referred to in Article 3.1.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The Company's corporate capital is represented by five hundred and four (504) ordinary shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by nine million nine hundred ninety seven thousand three hundred forty one (9,997,341) preferred equity stock certificate shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the PESCS), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCS are hereinafter individually referred to as a PESCS Shareholder and collectively as the PESCS Shareholders (the PESCS Shareholder(s) together with the Ordinary Shareholder(s) are hereinafter referred to as the Shareholders and Ordinary Shares and PESCS together being referred to as Shares).

5.3. The entire share capital thus amounts to two hundred forty nine million nine hundred forty six thousand one hundred twenty five (Euro 249,946,125).

5.4. The Company shall maintain a Share Premium Reserve Account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account the amount of any value or premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The Company shall also maintain a Share Premium Reserve Account for the PESCS (the PESCS Share Premium Reserve Account) in euro, and there shall be recorded to such account the amount of any value or premium paid up on the PESCS. Amounts so recorded to this share premium account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.6. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company, composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General – Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCS

5.7. Subject to any restrictions as contained in any applicable law, the Company may acquire or redeem its own Ordinary Shares and PESCS to the extent permitted by these Articles, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCS by the Company

5.8. To the extent permissible by law and taking into account any restrictions contained in these Articles, on December 31, 2020 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCS remaining on issue on that date.

Optional redemption of the PESCS by the Company

5.9. Subject to article 5.8., the Company may redeem the PESCS with at least (six) 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.8. (as the case may be).

Consideration payable to PESCS Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.10. The PESCS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCS by the Company under article 5.6 or article 5.7., shall be entitled to receive an amount (either in cash or in kind) equal to the sum of:

- (a) the PESCS Investment Amount pro rata to the PESCS being redeemed or acquired; and
- (b) the PESCS Return Entitlement pro rata to the PESCS being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the PESCS Share Premium Reserve Account; less

(d) any dividends declared but not yet paid to the PESCS Shareholder(s) on the date the PESCS are redeemed or acquired by the Company under article 5.6. or article 5.7.

Art. 6. Indivisibility and Transfer of Ordinary Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Ordinary Shares, and the pertinent right of usufruct, if established are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders; if there is no more than one Shareholder in the Company, the Ordinary Shares, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable to third parties.

In case of more than one Shareholder of the Company, the transfer of Ordinary Shares, and/or of the pertinent right of usufruct if established, to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders). Such meeting will be validly held only if Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company will be present or represented and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

Art. 7. Indivisibility and Transfer of PESCS.

7.1. Towards the Company, the Company's PESCS are indivisible, since only one owner is admitted per PESCS. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.2. PESCS, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders if there is no more than one Shareholder in the Company the PESCS, and the pertinent right of usufruct if established, are freely transferable to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of PESCS, and/or of the pertinent right of usufruct if established, to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders).

Such meeting will be validly held only if Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company will be present or represented and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital of the Company.

A PESCS transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Shareholders' register - Exercise of the rights attached to the Shares - Usufructuary.

8.1. A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

8.2. Without prejudice to the provisions set forth at article 8.3 in case of Shares encumbered with the right of usufruct, any rights attached to the Shares may be exercised exclusively by a person who is registered in the Shareholders' register. The provisions of article 6 respectively article 7 apply by analogy to the creation or transfer of a right of usufruct in Shares.

8.3. On the creation or transfer of a right of usufruct in a Share, subject to any restrictions provided by any applicable law (including but not limited to the Law), the voting rights attributable to such Share may be assigned to the usufruct holder (the Usufructuary), with due observance of the provision of these Articles and of the law (including but not limited to the Law), but only if the general meeting of Shareholders has approved the same.

In case of Shares being encumbered with a right of usufruct and the voting rights attributable to such Shares being assigned to the Usufructuary in accordance with the provisions of this Article 8, the Usufructuary shall, subject to any restrictions provided by any applicable law (including but not limited to the Law), own and be entitled:

(i) to exercise the exclusive voting right to make any and all payment of dividends or rights to dividends declared or distributed by the Company as well as to any other pecuniary rights generated by any kind of profit, income or revenue due to the Company's Shareholders. Moreover the Usufructuary shall own and be entitled to exercise any and all voting rights in the Company in relation to the allocation of profits, the distribution of dividends and more generally any pecuniary rights such as distribution and/or allocation of any reserve made up of distributable profits; and

(ii) to exercise his voting rights and powers in the general meeting of Shareholders, to authorize and direct the board of managers of the Company where requested by the board itself, to make any change in the enjoyment of the Company's participations and investments in other companies and enterprises, and in patents and other intellectual property rights, and in its other assets and properties that the Company may, pursuant to these Articles own or have an interest in. Where necessary in the judgement of the Usufructuary he may, through the exercise of his voting power, set forth or referred to in these Articles, amend these Articles. Such rights will be exercised by the Usufructuary without prejudice to the right of the Shareholder(s) to be informed of the holding of the relevant general meeting of Shareholders of the Company to which he may attend without voting.

8.4. Despite any other provision of these Articles to the contrary, the voting rights regarding the amendment of the nationality, corporate object and/or the legal form of the Company as well as the dissolution and liquidation of the Company, will be exercised exclusively by the Shareholder (s). However the voting rights regarding the transfer of the registered office of the Company within the Grand-Duchy of Luxembourg will be exercised exclusively by the Usufructuary.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder of the Company (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or more class A managers and one (1) or more class B managers.

So long as Mr Ralph Sonnenberg is a Shareholder and/or Usufructuary of the Company, the board of managers will be made up of at least three (3) members and not more than seven (7) members; one of them being an A Manager who will be Mr. Ralph Sonnenberg himself or a person nominated by him, and all the others being B managers. The A manager will be entitled to exercise the special powers granted to him by these Articles under articles 10 and 11. When Mr Ralph Sonnenberg ceases to be a Shareholder and/or Usufructuary of the Company, the board of managers will be made up of at least three (3) and not more than seven (7) members and all of them will have the same rights. For avoidance of doubt the A manager who had been appointed by Mr Ralph Sonnenberg shall not retain any of the special powers granted by articles 10 and 11. The manager(s) need not be Shareholder(s) of the Company.

9.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders of the Company (be it PESCS Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the board of managers of the Company with the favourable vote of the A manager, if any.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the A manager, if any, is present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any manager of the Company with respect to (a) transactions not exceeding a commitment of ten thousand euro (EUR 10,000) and (b) the execution of decisions adopted by the board of managers of the Company, (ii) by the joint signature of the A manager, if any, and any B manager of the Company for transactions exceeding a commitment of ten thousand euro (EUR

10,000), or (iii) by the joint or single signatures of any managers to whom special powers and/or daily management have been validly delegated in accordance with article 10.2 of these.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1. The single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders, as the case may be, assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders shall consist of Shareholders (PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) entitled to vote together with Usufructuaries to whom voting rights attributable to Shares accrue, if any.

14.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders of the Company.

14.4. The preceding provisions are without prejudice to Article 8.

Art. 15. Form - Quorum - Majority.

15.1. If there are not more than twenty-five Shareholders of the Company, the decisions of the Shareholders of the Company may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail to all the Shareholders of the Company (both the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) and/or the Usufructuary (or usufructuaries) depending on which one of them has the voting rights related to the matter concerned by such decision. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are validly taken insofar only and exclusively with the favourable vote of Shareholders of the Company representing more than half of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital and resolutions will pass with the favourable votes of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company, all with due observance of Article 8 of these Articles.

Resolutions to alter or otherwise amend the object of the Company and/or its legal form as foreseen in article 8.4 above may only be adopted in a general meeting of Shareholders representing at least eighty-five percent (85%) of the Company's corporate capital and with the vote favourable of Shareholders representing at least eighty-five percent (85%) of the Company's corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Accounting year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of each year.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss.

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account),
- all to be kept in euro (EUR).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the single Shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;

(b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESCS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company (including but not limited to the Company's pro rata share of any profits of its corporate investees) which, for the avoidance of doubt, include the PESCS Return Entitlement, must be

(i) first, aggregated with the sum of the PESCS Return Entitlements, for prior PESCS Return Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or (TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:

(a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and

(b) second, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has been allocated to the PESCS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESCS Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESCS Return Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Return

17.4. Subject to article 17.6., on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the General Profit Account, which is not contemplated by Article 17.4., can only be made to the Ordinary Shareholders of the Company pursuant to a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented.

17.6. Advance payments on dividends may be made at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to make the advance payment on dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company.

If the advance payments on dividends exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.9. Where a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends has been declared but not paid, no interests shall accrue on such amount between the declaration date and the payment date. The terms and conditions of such payment will be fixed by the board of managers of the Company and the relevant beneficiary.

Art. 18. Definitions. The following capitalised terms used in the present articles of association (the Articles) shall have the following meanings:

PESCS Return Entitlement means an amount (with respect to any PESCS Return Period) equal to 12% of the sum of the PESC Share Capital and the PESC Share Premium Reserve Account. For the avoidance of doubt accounting profits are determined gross of the PESCS Return Entitlement.

PESCS Return Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date; and
 - (b) ending on (but not including) the next Period End Date,
- based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESCS Return Period.

PESCS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESCS multiplied by the number of PESCS on issue; and
- (b) the balance of the PESCS Profit Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESCS Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESCS Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 5.7; and
 - (b) each date of redemption of the PESCS by the Company pursuant to Article 5.7 and Article 5.8; and
 - (c) each date of payment on the PESCS by the Company pursuant to Article 17.6,
- or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESCS Period End Date ends on the previous Business Day).

PESCS Profit Account as defined in Article 17.1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means 16 December 2011 or the first day after a PESCS Period End Date.

Legal Reserve Account as defined in Article 17.1.

Period End Date means each PESCS Period End Date.

Profit Accounts means the PESCS Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earning available for Distribution or TNED has the meaning given in Article 17.3

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders of the Company (Shareholders meaning PESCS Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (comprising the Ordinary Shareholders and the PESCS Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any asset remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

- (a) first, to the PESCS Shareholder(s), the PESCS Investment Amount, where the balance of the PESCS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in Article 19.1. is the end of a financial year, [plus the balance of the PESC Share Premium Reserve Account];
- (b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;
- (c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distribution may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. General provisions

Art. 20. General Provisions.

20.1 Any disputes or controversies between shareholders on the interpretation, execution, implementation and application of the Articles or on the corporate relations between (i) shareholders, (ii) shareholders and the board of managers and (iii) shareholders and the Company shall be subject to arbitration by a counsel of three arbitrators who will be appointed by the president of the court of the District of Luxembourg. The arbitrators shall decide according to the applicable law.

20.2 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximated seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the Notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ralson Foundation, une fondation organisée et existant conformément aux lois du Lichtenstein dont le siège social est situé à Vaduz, Lichtenstein et son principal établissement à Austrasse 56, 9490 Vaduz, Lichtenstein, inscrite au Registre Public du Lichtenstein sous le numéro FL001.530.011-9 (l'Associé Unique),

ici représentée par Michael Scott, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Ralson Foundation est l'associé unique de Karson S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Paul Frieders, le 26 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1571 le 8 août 2006 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 268 le 6 février 2009.

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société avec effet immédiat d'un montant de deux cent quarante-neuf millions neuf cent trente-trois mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 249.933.575) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550) représenté par cinq cent deux (502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à deux cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 249.946.125) par l'émission de

- deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales); et

- neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-et-un (9.997.341) certificats de parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESCS), ayant les droits définis dans les statuts de la Société après la refonte des statuts prévue dans cet acte.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et aux PESCS et de les libérer intégralement par un apport en nature de créances (les Créances) dues et à payer par la Société à l'Associé Unique.

Estimation - Affectation

La preuve de la propriété et de la valeur des Créances a été produite par un bilan de la Société daté du 15 décembre 2011 et un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique qui indique que:

1. l'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances, est le seul ayant droit des Créances et possède le droit de disposer des Créances;
2. les Créances sont certaine, liquides et exigibles à leur date de maturité sans déduction;
3. sur base des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont d'au moins deux cent quatre-vingt-quatorze millions trente-neuf mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 294.039.447) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
4. les Créances contribuées à la Société sont librement cessible par l'Associé Unique à la Société et ne sont pas sujettes à des restrictions quelconques ou grevées d'un gage quelconque ou d'une sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
5. toutes les formalités requises au Lichtenstein relatives à l'apport en nature des Créances ont été ou seront effectuées à la réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
6. Les Créances, dès leur apport à la Société, s'éteindront par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat et le bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature des Créances à la Société est affecté comme suit:

- un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société;
- un montant de quarante-quatre millions cent cinq mille huit cent soixante-sept euros (EUR 44.105.867) au compte de prime d'émission de la Société;
- un montant de deux cent quarante-neuf millions neuf cent trente-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 249.933.525) au compte de capital lié aux PESC's de la Société; et
- un montant de cinq euros (EUR 5) au compte de réserve de prime d'émission pour les PESC's de la Société.

Un gérant de la Société et tout employé autorisé de Vistra (Luxembourg) Sàrl, chacun agissant individuellement, inscrira les Nouvelles Parts Sociales et les PESC's dans le registre des associés et le registre des PESC's.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Karson S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations dans le but de maintenir, protéger et développer la valeur de ces investissements pour les associés de la Société et l'Usufruitier mentionné à l'Article 8.3. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut, par ses investissements, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque

nature ou origine que ce soit. Sous réserve de l'Article 3.4 ci-dessous, la Société peut entreprendre les transactions qu'elle jugera préconisées pour mener son objet.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et/ou des émissions de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, la Société ne peut pas s'engager directement dans le commerce ou les affaires, sauf que la Société peut recevoir des loyers de ses locations immobilières nettes, ou royalties des autorisations d'exploitation des droits de propriété intellectuelle ou brevets et, peut, sous réserve cependant des restrictions de ses activités mentionnées ci-dessus, autrement être engagée dans des transactions administratives qui n'impliquent pas une part matérielle des actifs de la Société, en ce qui concerne la location ou l'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorise ou se rapporte à l'objet social de la Société mentionné à l'Article 3.1.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social

Art. 5. Capital - Parts Sociales.

5.1. Le capital social de la Société est représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-et-un (9.997.341) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESC), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire (s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés et les Parts Ordinaires et les PESC sont ensemble désignés comme les Parts Sociales).

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à deux cent quarante-neuf millions neuf cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 249.946.125).

5.4. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) en euro (EUR), et il sera enregistré sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.5. La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les PESC (Le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en euro, et il sera enregistré sur ce compte le montant de la valeur de toute prime libérée sur les PESC. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

5.6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou le cas échéant par l'assemblée générale des Associés de la Société composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il sera comptabilisé comme un Associé de la Société pour les exigences de quorum fixées par la loi.

Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales et PESC

5.7. Sous réserve des restrictions contenues dans la loi applicable, la Société peut acquérir ou racheter ses propres Parts Sociales et PESC dans les limites permises par ces Statuts à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESC par la Société

5.8. Dans les limites permises par la loi, et en tenant compte des restrictions contenues dans ces Statuts, le 31 décembre 2020, la Société doit racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESC encore en circulation à cette date.

Rachat optionnel des PESC par la Société

5.9. Sous réserve de l'article 5.8, la Société peut racheter les PESCOs sur notification écrite préalable d'au moins six (6) jours calendaires adressée à chaque Associé PESC, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.8. (le cas échéant).

Rémunération payable à ou aux Associé(s) PESC en cas de rachat ou d'acquisition

5.10. L'(es) Associé(s) PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de ses(leurs) PESCOs par la Société conformément à l'article 5.6. ou l'article 5.7., aura(auront) le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature) égal à la somme:

- (a) du Montant de l'Investissement PESC proportionnellement aux PESCOs qui sont rachetés ou acquis; et
- (b) du Coupon PESC proportionnellement aux PESCOs qui sont rachetés ou acquis; et
- (c) le surplus du Compte de Profit PESC proportionnellement aux PESCOs; moins
- (d) tous dividendes déclarés mais non versés aux Associés PESC à la date à laquelle les PESCOs sont rachetés ou acquis par la Société en vertu de l'article 5.6 ou de l'article 5.7.

Art. 6. Indivisibilité et Cession de Parts Sociales Ordinaires.

6.1 Les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera vis-à-vis de la Société.

6.2 Les Parts Sociales Ordinaires et le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, sont librement cessibles entre les Associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires; si la Société a un Associé Unique, les Parts Sociales Ordinaires et le droit pertinent d'usufruit si établi sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales Ordinaires et/ou le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires). Cette assemblée ne sera valablement tenue que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés et que des décisions sont adoptées avec le vote favorable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de Parts Sociales Ordinaires n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Indivisibilité et Transfert des PESCOs.

7.1 Les PESCOs sont indivisibles et la Société reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par PESC. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera vis-à-vis de la Société.

7.2 Les PESCOs et le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, sont librement cessibles entre les Associés de la Société, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires; si la Société a un Associé Unique, les PESCOs et le droit pertinent d'usufruit si établi sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de PESCOs et/ou le droit pertinent d'usufruit s'il est établi, à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires).

Cette assemblée ne sera valablement tenue que si les Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés et que des décisions sont adoptées avec le vote favorable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de PESCOs n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des Associés - Exercice des droits rattachés aux Parts Sociales - Usufruit.

8.1. Un registre des Associés de la Société sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé qui le demande.

8.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 8.3 si les Parts Sociales sont grevées d'un droit d'usufruit, tous droits rattachés aux Parts Sociales ne pourront être exercés que par la personne inscrite dans le registre des Associés. Les dispositions de l'article 6 et de l'article 7 respectivement s'appliquent par analogie à la création ou le transfert d'un droit d'usufruit des Parts Sociales.

8.3. A la création ou transfert d'un droit d'usufruit d'une Part Sociale, sous réserve des restrictions prévues par les lois applicables (y compris sans limitation la Loi), les droits de vote attribuables à cette Part Sociale seront cédés à l'usufruitier (l'Usufruitier), dans le respect complet des dispositions de ces Statuts et légales (y compris sans limitation la Loi) mais seulement si l'assemblée générale des Associés l'a approuvée.

Si des Parts Sociales sont grevées d'un droit d'usufruit et que les droits de votes attribuables à ces Parts Sociales sont cédés à l'Usufruitier conformément aux dispositions de cet Article 8, l'Usufruitier possèdera et sera en droit, sous réserve des restrictions prévues par les lois applicables (y compris sans limitation la Loi):

(i) d'exercer le droit de vote exclusif pour effectuer des et n'importe quels paiements de dividendes ou les droits aux dividendes déclarés ou distribués par la Société ainsi que tous les autres droits pécuniaires générés par toute sorte de bénéfice, revenu ou recette dus aux Associés de la Société. Par ailleurs, l'Usufruitier possèdera et sera en droit d'exercer

tous ses droits de vote dans la Société quel qu'ils soient pour l'affectation du bénéfice, la distribution de dividendes et plus généralement tous droits pécuniaires tels que distribution et/ou affectation de toute réserve faite de bénéfices distribuables; et

(ii) d'exercer ses droits de vote et pouvoir lors de l'assemblée générale des Associés, pour autoriser et ordonner le conseil de gérance de la Société à la demande du conseil lui-même, de modifier la jouissance des participations et investissements de la Société dans d'autres sociétés et entreprises, et les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, et les autres actifs et biens que la Société peut, en vertu de ces Statuts, posséder ou dans lesquels elle peut avoir un intérêt. Lorsque l'Usufruitier le juge nécessaire, il peut, en exerçant son pouvoir de vote, défini ou mentionné dans les Statuts, modifier les Statuts. Ces droits seront exercés par l'Usufruitier sans préjudice du droit des Associés d'être informés de la tenue de l'assemblée générale des Associés en question à laquelle ils peuvent participer sans voter.

8.4. Sauf disposition contraire dans les Statuts, les droits de vote concernant un changement de nationalité, de l'objet social et/ou de la forme juridique de la Société ainsi que la dissolution et liquidation de la Société seront exclusivement exercés par l'Associé ou les Associés. Cependant les droits de vote concernant le transfert du siège social dans le Grand-duché de Luxembourg seront exclusivement exercés par l'Usufruitier.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'Associé unique de la Société (soit Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et Associés Ordinaires), qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

Tant que M. Ralph Sonnenberg est un Associé et/ou un Usufruitier de la Société, le conseil de gérance sera composé d'au moins trois (3) membres mais pas plus de sept (7) membres; l'un d'entre eux, le gérant A, sera M. Ralph Sonnenberg en personne ou une personne qu'il aura désignée et tous les autres seront des gérants B. Le gérant A aura le droit d'exercer les pouvoirs spéciaux qui lui sont accordés en vertu des articles 10 et 11 des Statuts. Lorsque M. Ralph Sonnenberg cesse d'être un Associé et/ou un Usufruitier de la Société, le conseil de gérance se composera d'au moins trois (3) membres mais pas plus de sept (7) membres et tous auront les mêmes droits. En tout état de cause, le gérant A qui a été nommé par M. Ralph Sonnenberg ne conservera aucun des droits spéciaux conférés par les articles 10 et 11. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associé(s) de la Société.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé unique de la Société (soit Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou de l'assemblée générale des Associés (composée des Associés PESC et Associés Ordinaires) sont de la compétence du gérant unique ou si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société avec le vote favorable du gérant A, le cas échéant, à un ou plusieurs agents, Associés (Associés PESC, Associé Ordinaire ou les deux) ou non.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

11.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion par écrit, soit en original, télégramme, telex, facsimile ou message électronique.

11.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

11.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si le gérant A, le cas échéant, est présent ou représenté (en personne ou par mandataire). Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une résolution identique et peut être documentée par courrier ou facsimile.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature d'un gérant de la Société pour (a) des transactions ne dépassant pas un engagement de dix mille euros (EUR 10.000) et (b) l'exécution des décisions adoptées par le conseil de gérance de la Société, (ii) la signature conjointe du gérant A, le cas échéant et d'un gérant B de la Société pour des transactions dépassant un engagement de dix mille euros (EUR 10.000), ou (iii) les signatures conjointes ou individuelles des gérants à qui des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion journalière ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants d'entreprise. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi.

IV. Assemblée général des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1. L'Associé unique (qui peut être soit un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou l'assemblée générale des Associés, le cas échéant, exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés de la Société. L'assemblée générale des Associés se composera des Associés (Associés PESC et Associés Ordinaires) ayant le droit de vote avec les Usufruitiers à qui les droits de vote attribuables aux Parts Sociales reviennent, le cas échéant.

14.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

14.3. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail, pour le représenter aux assemblées générales des Associés de la Société.

14.4. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'Article 8.

Art. 15. Forme, Quorum, Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des Associés de la Société peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail à tous les Associés (aux Associés PESC et aux Associés Ordinaires) et/ou à l'Usufruitier (ou les usufruitiers) en fonction de qui d'entre eux détient les droits de vote pour la question concernée par cette décision. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être envoyées par lettre ou fax.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par le vote favorable des Associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour modifier les Statuts ne peuvent être adoptées qu'en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société et les résolutions seront adoptées avec le vote favorable des Associés de la Société détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société dans le plus strict respect de l'Article 8 des Statuts.

Les décisions pour changer ou modifier l'objet de la Société et/ou sa forme juridique tel qu'envisagé à l'article 8.4 ci-dessus ne peuvent être adoptées qu'en assemblée générale des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société et avec le vote favorable des Associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social de la Société dans le plus strict respect de l'Article 8 des Statuts.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

16.3. Chaque Associé (Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Profits - Pertes.

Généralités.

17.1. La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC (le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), tous exprimés en euros (EUR).

Affectation des Pertes

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte de pertes et profits adopté par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés, seront affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'affectation prévue au paragraphe (a) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESC si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après l'affectation prévue aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Affectation des Bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société (comprenant mais sans limitation la part proportionnelle de la Société des bénéfices de ses sociétés détenues), qui pour clarification, comprennent les Coupons PESC doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESC pour les précédentes Périodes de Coupons PESC qui n'a pas été distribué; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributions ou TNED) doit être affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
 - (a) premièrement, un montant correspondant à 5 % des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social émis de la Société;
 - (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les Coupons PESC qui n'auront pas été entièrement affectés au Compte de Profits de PESC, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESC;
 - (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESC qui auront été affectés au Compte de Profits PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESC;
 - (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant égal à la somme des Coupons PESC sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESC; et
 - (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupon

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profits PESC sera payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESC);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESC: le solde du Compte de Profits PESC déterminé sur la supposition que le jour calendaire immédiatement précédant la Date de Fin de Période PESC est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par l'Article 17.4. ne peut être faite qu'aux Associés Ordinaires en vertu d'une résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire ou les deux) ou d'une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté.

17.6. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le gérant ou le conseil de gérance dresse des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires indiquent que les bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société.

Si les acomptes sur dividendes dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rendre le trop payé à la Société.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'associé unique (qui peut être soit un Associé PESC soit un Associé Ordinaire voire les deux) ou par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (composée des Associés PESC et des Associés Ordinaires), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le conseil de gérance pour la même année sociale.

17.8. Chaque associé (qui peut être un Associé PESC ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être cumulé et payé à une date ultérieure.

17.9. Lorsqu'un dividende final ou, le cas échéant, un acompte sur dividendes a été déclaré mais pas payé, aucun intérêt ne s'ajoutera à ce montant entre la date de déclaration et la date de paiement. Les modalités de paiement seront fixées par le conseil de gérance.

Art. 18. Définitions. Les termes en capitale suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Coupon PESC signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESC) égal à 12% de la somme du Capital Social PESC et du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC. En tout état de cause, les bénéfices comptables sont déterminés bruts du Coupon PESC.

Période de Coupon PESC signifie la période:

- (a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement;
- (b) finissant à (mais sans comprendre) la Date de Fin de Période,

basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC.

Montant de l'Investissement PESC signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESC multipliée par le nombre de PESC émis;
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC; et
- (c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESC mais retirés du fait d'affectation de pertes.

Date de Fin de Période PESC signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.7.; et
 - (b) chaque date de rachat des PESC par la Société conformément à l'article 5.7. et l'article 5.8.; et
 - (c) chaque date de paiement sur les PESC par la Société en vertu de l'article 17.6,
- ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Date de Fin de Période PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESC a le sens précisé à l'article 17.1.

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.

Date de commencement signifie le 16 décembre 2011 ou le premier jour après une Date de Fin de Période PESC.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Date de Fin de Période signifie chaque Date de Fin de Période PESC.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESC et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (Associé signifiant Associé PESC et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESC) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé (s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Les Statuts resteront en vigueur pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

- (a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant d'Investissement PESC, quand le solde du Compte de Profits PESC est déterminé sur la présomption que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. est la fin de l'année sociale [plus le surplus du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC];
- (b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;
- (c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

19.4. Après la clôture de la liquidation, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société

(comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESc) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Dispositions générales

20.1. Toutes contestations ou controverses entre les associés portant sur l'interprétation, l'exécution, la mise en oeuvre et l'application des Statuts ou sur les relations sociales entre (i) les associés, (ii) les associés et le conseil de gérance et (iii) les associés et la Société sont soumises à l'arbitrage d'un conseil de trois arbitres nommés par le président du tribunal de première instance de Luxembourg. Les arbitres décideront en fonction des lois applicables.

20.2. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points non expressément abordés dans les présents Statuts.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Scott, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17857. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012042084/918.

(120055748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 16 février 2012

Le Conseil d'Administration décide de transféré le siège social du 22-24, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg au 9, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040160/12.

(120053166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 février 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «audit.lu» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'Assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Peter Hamacher en date du 11 mai 2011 et de Monsieur Jérôme Wunsch en date du 8 février 2012 et de nommer en leur remplacement jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018:

a) Monsieur Alvaro Carnevale, employé, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

b) Monsieur Alessandro Rizzo, employé, né le 10 octobre 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

PATRIM S.A.

Référence de publication: 2012040400/25.

(120053751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Regus Businessworld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.904.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of March.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Regus Businessworld Limited", a private limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, the Channel Islands, registered at the Jersey Financial Services Commission Companies Registry (the "JFSC Registry") with registration number 101804 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company is Regus Businessworld (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151203 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by her are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III The chairman confirmed that the meeting was quorate and duly constituted in accordance with Jersey law as the Sole Shareholder was present, and the meeting could therefore proceed to business.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Acknowledgement and confirmation of the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 1 February 2012 and of the board of the Company dated 1 February 2012 resolving, inter alia, to transfer the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company to Luxembourg;
3. Confirmation that the legal personality of the Company continues in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée;
4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order for it to comply with the laws of Luxembourg;
5. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;
6. Confirmation of new managers of the Company;
7. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as qualified auditor of the Company; and
8. Miscellaneous.

V.- The meeting was presented with the copy of the following documents:

- a copy of the memorandum and the articles of association of the Company in force prior to this meeting;

- a copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 1 February 2012;
- a copy of the minutes written resolutions of the Sole Shareholder dated 1 February 2012;
- a certificate of incorporation issued by the JFSC Registry dated 19 September 2008; and certificate of change of name of a limited company dated 5 December 2008
- an executed interim balance sheet of the Company as at 29 February 2012;
- an executed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated 14 March 2012;
- a certified copy of the share certificate delivered by the Company to the Sole Shareholder; and
- a legal opinion provided by Jersey legal counsel dated 8 March 2012.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to acknowledge and confirm the transfer of the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as resolved by the Sole Shareholder on 1 February 2012, and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary, (a) all actions and decisions taken by the directors in Jersey and all resolutions taken by the meeting of the board of directors held on 1 February 2012 resolving in particular to transfer the effective place of management (the central administration) and the registered office of the Company from Jersey to the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Migration"), as well as (b) the written resolutions of the Sole Shareholder taken on 1 February 2012 resolving to approve the above-mentioned resolutions of the directors of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder confirms that the Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company both from a Jersey and Luxembourg legal standpoint under the form of a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée"), and it is noted that the Migration will be effective as from the date of the passing of this deed (the "Effective Date") and that the Company will thereafter be registered in the Luxembourg Trade and Companies Register upon evidence of which the Company will be de-registered with the JFSC Registry and a certificate of continuance will be issued by the latter.

Fourth resolution

It being noted that the Sole Shareholder on 1 February 2012 resolved to adopt new articles of association in order to comply with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg société à responsabilité limitée and to rename the Company "Regus Businessworld S.à r.l.", in each case with effect from the Effective Date, it is resolved that the articles of association of the Company will from the conclusion of this meeting be amended and restated (in place of and to the exclusion of the existing articles of association of the Company) in the form approved by the Sole Shareholder on 1 February 2012 so that they read as follows:

Art. 1. Denomination. There exists a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Name. The Company's name is "Regus Businessworld S.à r.l."

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may provide to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company, exclusive services to include but not limited to helpdesk and electronic communication services, electronic support for the activation of their clients' membership accounts, provision

of membership cards, database processing, maintenance of membership records and clients' membership accounts, marketing services, provision of regular consolidated statement of accounts for their clients, streamlined cash settlement services and all other ancillary services relating thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. Life. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. Rights of Creditors, representatives or heirs. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital – Share

Art. 8. Share Capital. The Company's share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Share Voting Rights. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Transfer of Shares. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. Redemption of Shares. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. Management, binding signature. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The Board of Managers. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any one manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Manager's Mandate. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. General Meetings of Shareholders. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Convening Shareholder Meetings. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Financial Statements. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Inspection of Financial Statements. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. Supervision of the Company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19th December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and financial accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend – Reserves

Art. 21. Reserves. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Dividends. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up – Liquidation

Art. 23. Dissolution. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. Liquidation. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 29 February 2012 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 14 March 2012, which have been delivered to the notary on the date hereof. The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder confirms that the issued and fully paid up share capital of the Company is set up at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each.

The Sole Shareholder, Regus Businessworld (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, declares that it owns all 12,500 (twelve thousand five hundred) issued ordinary shares of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder confirms the continuation of the current directors of the Company being Douglas Southerland, residing at 12 Rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Mark Dixon, residing at Le 31 Avenue Princesse Grace, MC-9800 Monaco and Dominique Yates, residing at Chemin de Bellevue, 1197 Prangins, Switzerland as managers of the Company, who, having received previous notice of their mandates as managers of the Company, have accepted by written notice

in a letter of acceptance, their positions and assume their obligation to continue to faithfully and properly carry out their duties as from the Effective Date.

Consequently to the foregoing statement and the above resolution the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Douglas Southerland, manager;
- Mr. Mark Dixon, manager; and
- Mr. Dominique Yates, manager.

In accordance with article 12 of the articles of association of the Company, the Board shall have the power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg as qualified auditor (“réviseur d’entreprises”) of the Company.

In accordance with article twenty of the articles of association of the Company, the auditor will serve for a term ending on the date of the next annual general meeting of Sole Shareholder.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at four thousand euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

En l’an deux mille douze, le quatorzième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est réunie une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de «Regus Businessworld Limited», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, the Channel Islands, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Jersey, sous le numéro d’enregistrement 101804 (la «Société»).

L’assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard et l’assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- L’associé unique de la Société est Regus Businessworld (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre des sociétés sous le numéro B 151203 (l’«Associé Unique» ou l’«Apporteur») dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par elle sont reportées sur la liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l’ordre du jour et l’Associé Unique de la Société déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- Le président confirme que le quorum de l’assemblée est réuni conformément à la loi de Jersey et que l’Associé Unique est présent. La réunion peut donc avoir lieu.

IV.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance et confirmation des résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 1^{er} février 2012, et du conseil de gérance de la Société en date du 1^{er} février 2012 décidant entre autre, de transférer le lieu de direction effectif et de contrôle (administration centrale) ainsi que le siège social de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société continue au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée
4. Modification et consolidation des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes au droit luxembourgeois;
5. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;
6. Confirmation de nouveaux gérants de la Société;
7. Nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société; et
8. Divers.

V.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie des statuts (les «Statuts») de la Société en vigueur précédemment à cette assemblée;
- une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 1^{er} février 2012;
- une copie du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique daté du 1^{er} février 2012;
- un certificat de constitution émis par Registre des Sociétés de Jersey daté du 19 septembre 2008 et un certificat de changement de nom d'une société à responsabilité limitée daté du 5 décembre 2008;
- un bilan intérimaire de la Société signé en date du 29 février 2012;
- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datée du 14 mars 2012;
- une copie certifiée des titres d'actions délivrée par la Société à l'Associé Unique; et
- un avis juridique fourni par les conseils juridiques de la Société à Jersey en date du 8 mars 2012.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de transférer le lieu du siège effectif de direction et de contrôle, et le siège social de la Société au Grand-Duché du Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, tel que décidé par l'Associé Unique le 1^{er} février 2012 et, par conséquent, de réitérer et ratifier, autant que nécessaire, (a) toutes les décisions prises par les gérants à Jersey et toutes les résolutions prises suite à la réunion du conseil de gérance tenue le 1^{er} février 2012 en particulier relative au transfert du lieu du siège effectif de direction et de contrôle, et du siège social de la Société de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg (la «Migration»), ainsi que (b) les résolutions écrites de l'Associé Unique prises le 1^{er} février 2012 décidant d'approuver les résolutions des gérants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique confirme que la personnalité juridique de la Société aussi bien à Jersey qu'au Luxembourg continue au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et que la Migration sera effective à compter de la date d'adoption de cet acte (la «Date Effective»). La Société sera par la suite inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, inscription sur preuve de laquelle la Société sera rayée du registre de Jersey, et un certificat de continuation sera émis par ce dernier.

Quatrième résolution

Il est noté qu'en date du 1^{er} février 2012 l'Associé Unique a décidé d'adopter de nouveaux statuts dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute société à responsabilité limitée luxembourgeoise et de renommer la Société «Regus Businessworld S.à.r.l.» prenant effet une fois la migration accomplie. Il est décidé que les statuts de la Société seront dorénavant modifiés et redéfinis (à la place et à l'exclusion des statuts existant de la Société) de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur

les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales») modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 and la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. La dénomination de la société sera «Regus Businessworld S.à.r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12,500 GBP (douze mille cinq cents livres anglaises) représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre anglaise) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant/signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins [2] [jours] avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution – Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan daté du 29 février 2012 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 14 mars 2012, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

L'Associé Unique confirme que le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est établi à 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (1 Livre Sterling) chacune.

L'Associé Unique, Regus Businessworld (Luxembourg) S.à.r.l., susnommée, déclare qu'il détient l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique confirme en tant que gérants de la Société Douglas Southerland, résidant à 12 Rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Mark Dixon résidant au 31 avenue Princesse Grace, MC-9800 Monaco et Dominique Yates, résidant à Chemin de Bellevue, 1197 Prangins, Suisse qui, ayant été informés préalablement de leur mandat de gérant de la Société, ont accepté aux termes d'une lettre d'acceptation, leur mandat et ont déclaré mener à bien, en toute bonne foi, leur fonction de gérant à compter de la Date Effective.

Ainsi, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Douglas Southerland, Gérant;
- M. Mark Dixon, Gérant; et
- M. Dominique Yates, Gérant.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, le conseil de gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour autoriser tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la seule signature de l'un quelconque des gérants.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de ratifier la nomination de KPMG Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège statutaire au 9 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

Conformément à l'article 20 des statuts de la Société, le mandat du commissaire prendra fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec Nous notaire, les présentes minutes.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3565. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040942/677.

(120053972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

California Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.811.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire de California Investments S.A. (la Société) prise en date du 17 novembre 2011 que BDO Audit S.A. a démissionné de son rôle de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, et que Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771 a été nommé réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

California Investments S.A.

Référence de publication: 2012040153/16.

(120053304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 30 mars 2012

L'associé unique de ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Patrick D'Andria et de M. Eric Lechat de leur fonction de Gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 13 mars 2012;

- de nommer Mme Laetitia Ambrosi, née le 12 mars, 1975, à Lyon, France, et Mme Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979, à Remiremont, France, toutes deux résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg en tant que Gérants de catégorie B de la Société avec effet au 13 mars 2012 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 03 avril 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012040148/18.

(120053451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.718.275,79.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales du 31 décembre 2011

1. l'associé de la Société, KKR European Fund III, Limited Partnership, détient:

- 19.573.823 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 19.573.823 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 19.573.823 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 19.573.823 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 19.573.824 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 2.386.016 parts sociales préférentielles de catégorie B1;
- 2.386.016 parts sociales préférentielles de catégorie B2;
- 2.386.017 parts sociales préférentielles de catégorie B3;
- 2.386.017 parts sociales préférentielles de catégorie B4;
- 2.386.017 parts sociales préférentielles de catégorie B5;

2. l'associé de la Société, Lisa Stone, détient:

- 931.403 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 931.403 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 931.403 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 931.403 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 931.402 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 340.092 parts sociales de catégorie B1;
- 340.092 parts sociales de catégorie B2;
- 340.093 parts sociales de catégorie B3;
- 340.093 parts sociales de catégorie B4;
- 340.093 parts sociales de catégorie B5;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2012041189/36.

(120054098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Cordero Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.208.

—
Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration en date du 22 mars 2012 à Luxembourg ville

Le Conseil décide à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de M. Georges Brimeyer de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.
 2. de nommer en tant que nouvel administrateur M. Alex Rolando Munoz, demeurant à Residencial El Tecal, Vista Allegre-Arraijan, Panama pour une durée de 6 années.
 3. de transférer le siège social actuel vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2012040167/16.

(120053177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Levecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 144.535.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 mars 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Isabelle DEHAIBE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03 AVR. 2012.

Pour: LEVECTA S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012040339/22.

(120053419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Cosyhome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62-68, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.296.

—
EXTRAIT

Berichtigung:

- Infolge des am 03.06.2004 verstorbenen Herrn Friedrich Franz Krulik werden die 248 Anteile von Herrn Friedrich Franz Krulik an seine Frau Franziska Krulik, geboren am 13.02.1925 wohnhaft in 41, Formanekgasse 1190 Wien (Österreich) übertragen, die somit alleinige Inhaberin der Gesellschaft wird.
- Die Anzahl der Vorstandsmitglieder wird somit von 3 (drei) auf 2 (zwei) reduziert.
- Abänderung der Wohnanschrift von Dr. Georg Krulik auf 62, Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012040168/16.

(120053410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

De Grisogono Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: CHF 4.756.396,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.573.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 27 février 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Mario Da Silva, né le 16 novembre 1972 à Paranhos, Porto, Portugal, ayant son adresse professionnelle au n° 190 -1.° B Avenida da Liberdade, 1250-147 Lisbonne, Portugal, en tant que président du conseil d'administration avec effet au 27 février 2012 et pour un mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2012.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

De Grisogono Holding S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012040178/17.

(120053106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.574.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société DH Salisbury S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 7 juillet 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 septembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012040182/17.

(120053562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

GCOF Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.811.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 29 mars 2012

En date du 29 mars 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet au 30 mars 2012;

- d'accepter la nomination de:

Mademoiselle Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet au 30 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant A

Référence de publication: 2012040234/20.

(120053175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 24/01/2012, numéro de dépôt L120014142

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012040183/15.

(120053377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Il résulte d'une résolution datée du 05 Mars 2012 que le Conseil d'Administration:

- prend acte de la démission de Mr Gerhard Nilsen de son mandat d'Administrateur;
- nomme Mme Ingrid Tjønneland, ayant son adresse privée à Majorstuveien 35B, NO-0367 Oslo (Norvège) en tant qu'Administrateur. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Avril 2012.

DNB LUXEMBOURG S.A.

Olivier HUMBLET

Operations

Référence de publication: 2012040184/16.

(120053385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Immobilière Alzingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 mars 2012 à Alzingen

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 mars 2012, que:

La démission des Messieurs François GOEBEL et Jean-Claude GOEBEL ainsi que de Madame Simone GOEBEL, en tant qu'administrateurs de la société, est accepté.

La nomination de Monsieur Stéphane BAILLY, dirigeant de société, demeurant à F-57050 Metz, 11, rue du Sansonnet, né le 12 mars 1973 à Metz, comme administrateur unique de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017, est décidé.

La démission de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, en tant que commissaire aux comptes de la société est acceptée.

La nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A., L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, RCS No B 151.507, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017, est décidé.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012040257/23.

(120053551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 28 février 2012 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.248, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant en 2013 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 28 février 2012 que les mandats des administrateurs ayant expiré, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société décide de réélire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe Audouin, directeur financier, domicilié professionnellement 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur Christophe Aubut, directeur comptable, domicilié professionnellement 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, à la fonction d'administrateur;

Les administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Philippe Audouin / Christophe Aubut

Administrateurs

Référence de publication: 2012040193/28.

(120053119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

C.R.T., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.023.

Aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 01/03/2012, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des folgenden Vorstandmitgliedes an:

Herrn Krings Paul Ludwig.

03 Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars Müsch Werner an.

04. Als neue Verwaltungsratsmitglieder wird ernannt:

Herrn Harald Brüls, wohnhaft in B-4750 BÜTGENBACH, Berg, Hohlweg 37.

05. Die Verwaltungsmitglieder

Herrn Horst Cohnen, wohnhaft in B-4770 AMEL, Rodischt 6;

Herrn Freddy Reinertz, wohnhaft in B-4750 ELSNBORN, Warchestrasse 25;

werden in ihren Mandaten bestätigt.

06. Vorsitzender des Verwaltungsrates: Herrn Horst Cohnen;

Delegierter des Verwaltungsrates: Herrn Freddy Reinertz.

07 Als neuer Kommissar wird H.M.-CONSULT S.à r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 67, Gruuss-Strooss, ernannt.

Alle Mandate enden nach der jährlichen Generalversammlung in 2017.

Cohnen Horst
Vorsitzender

Référence de publication: 2012040672/26.

(120054246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Euro Investments (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle par les actionnaires de Euro Investments (E) S.A. (la Société) en date du 17 novembre 2011 que BDO Compagnie Fiduciaire S.A. a démissionné de son rôle de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, et que Ernst & Young S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Euro Investments (E) S.A.

Référence de publication: 2012040194/17.

(120053498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Euro Investments (W) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.014.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle par les actionnaires de Euro Investments (W) S.A. (la Société) en date du 17 novembre 2011 que BDO Compagnie Fiduciaire S.A. a démissionné de son rôle de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, et que Ernst & Young S.A., société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Euro Investments (W) S.A.

Référence de publication: 2012040195/17.

(120053457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

GCP Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.815.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 29 mars 2012

En date du 29 mars 2012, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet au 30 mars 2012;

- d'accepter la nomination de:

Mademoiselle Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet au 30 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant A

Référence de publication: 2012040235/20.

(120053162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.159.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé Unique:

- La Société European Goldfields Limited, Associé Unique, a désormais pour dénomination sociale Eldorado Gold Yukon Corp.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012040197/13.

(120053307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Cable International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.067.

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CABLE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 75067,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C n°515 du 19 juillet 2000, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C n°32 du 7 janvier 2008.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Sébastien Schaack, employé.

Le Président désigne comme secrétaire Emmanuelle Brulé, employée.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Emmanuelle Brulé.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n' pas émis d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 mars de chaque année et modification conséquente du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The business year begins on April 1st of each year and ends on March 31st of the next year.»

Traduction française

«L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.»

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The annual general meeting will be held in Luxembourg-City, on the 30th of September of each year at 10.00 o'clock»

Traduction française

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg-Ville, le 30 septembre de chaque année à 10.00 heures.»

3.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 31 mars 2012, tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} avril 2012 se terminera le 31 mars 2013,

et conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 se tiendra le dernier vendredi du mois de mai 2012 à 10.00 heures,

tandis que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice qui se clôturera le 31 mars 2012, se tiendra le 30 septembre 2012 à 10.00 heures,

4.- Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 mars de chaque année

et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The business year begins on April 1st of each year and ends on March 31st of the next year.»

Traduction française

«L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

«The annual general meeting will be held in Luxembourg-City, on the 30th of September of each year at 10.00 o'clock»

Traduction française

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg-Ville, le 30 septembre de chaque année à 10.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 31 mars 2012,

tandis que l'exercice courant à partir du 1^{er} avril 2012, se terminera le 31 mars 2013,

et conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 se tiendra le dernier vendredi du mois de mai 2012 à 10.00 heures,

tandis que l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice qui se clôturera le 31 mars 2012, se tiendra le 30 septembre 2012 à 10.00 heures,

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification des articles 18 et 15 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Schaack, E. Brulé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2012. Relation: LAC/2012/14499 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042971/95.

(120057021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.219.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé Unique:

- La Société European Goldfields Limited, Associé Unique, a désormais pour dénomination sociale Eldorado Gold Yukon Corp.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012040198/13.

(120053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de «S.E.C. Luxembourg S.A.» («la Société»)
Prises à l'unanimité le 28 mars 2012 à 11H20 au siège social*

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renommer comme administrateurs de la Société:

1. M. Francesco D'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme, Italie et demeurant à Luxembourg, 40, rue Rollingergrund à L-2440 Luxembourg;

2. Mr Lars Nilsson, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, à S - 111 52 Stockholm;
et

3. Mme. Asa Bladin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping, Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, S - 114 59 Stockholm Leur mandat sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2013.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 10.734, 58, rue Giesener, L - 1630 Luxembourg

Le mandat du commissaire sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour S.E.C. LUXEMBOURG S.A.
Etude d'Avocats S. LE GOUEFF
Le mandataire

Référence de publication: 2012040431/25.

(120053089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

European Mobile Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.145.

—
Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012040205/12.

(120053016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

European System Concept S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.384.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 29 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture des opérations de la liquidation de la société EUROPEAN SYSTEM CONCEPT SA, ayant eu son siège social au 17, rue Nicolas Marthas, L-2133 Luxembourg, inscrite au registre des sociétés sous le numéro B 54384.

Pour extrait conforme

1, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Maître Valérie DEMEURE

Liquidateur

Référence de publication: 2012040206/16.

(120053380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Compagnie Mobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.319.

—
CONFORMEMENT A L'AGO DU 1^{er} FEVRIER 2011

IL ÉTAIT APPROUVE

I. MODIFICATION D'ADRESSE

Ancienne adresse: 37 Val St André

L-1128 Luxembourg

Nouvelle adresse: 12 Rue Jean Engling

L -1466 Luxembourg

II. RENOUELEMENT / NOMINATION DES ORGANES SOCIAUX, MANDATAIRES

COMPOSITION DES MANDATAIRES, dont mandats ont été renouvelés pour une période de 6 ans lors de l'AGO du 1^{er} février 2011

Administrateurs (faisant élection de domicile au siège de la société)

MARS MANAGEMENT S.A. -12 Rue Jean Engling - L1466 Luxembourg

Mr Johan CUYPERS - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Mr François de PITTEURS -12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Les autres mandataires en place sont démissionnaires

Administrateur délégué

Mr François de PITTEURS -12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Commissaire

CAPITAL CORP S.A. -12 Rue Jean Engling - L1466 Luxembourg

Référence de publication: 2012041141/26.

(120054745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.211.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 31 janvier 2012:

La démission du gérant de classe A de la société:

- Alexandre Simon, avec adresse à 65, avenue de la Gare, L-1611 – Luxembourg a été acceptée avec effet au 31 janvier 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040210/14.

(120053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

FAR S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.706.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 2 avril 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Michele Cermele en tant qu'administrateur avec effet au 31 mars 2011;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 1^{er} avril 2011, Monsieur Andrea Bergalio, née le 24 mai 1966, ayant son adresse professionnelle au Via Melone, 2, 20121 Milano, Italie. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Erik van Os

* Monsieur Andrea Bergalio

* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2011.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012040213/24.

(120053417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

FFTA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.219.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle par les actionnaires de FFTA Investments S.A.. (la Société) en date du 28 décembre 2011 que Ernst & Young S.A. a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat, et que Fiduciaire Accura S.A., société anonyme ayant son siège social au société anonyme ayant son siège social au 108, rue du Faubourg, L-3640 Kayl enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 93.675 a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FFTA Investments S.A.

Référence de publication: 2012040217/17.

(120053404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Global Green Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 144.475.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 21 mars 2012

Le Conseil d'administration, conformément aux paragraphes 5 et 7 de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé de nommer Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué, lequel pourra engager la Société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040241/13.

(120053616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012:

Commissaire aux comptes

I.C. COM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012040221/17.

(120053573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

**Imerys Re, Société Anonyme,
(anc. Protection Re).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 32.615.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mars 2012

«

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence BEYER, de Monsieur Denis MUSSON et Monsieur Cédric BOULIER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG SA

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2012.»

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012040269/23.

(120053356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2012:

1. la démission de l'administrateur de classe A de la société:

- Alexandre Simon, avec adresse à 65, avenue de la Gare, L-1611 – Luxembourg a été acceptée avec effet au 31 janvier 2012

2. la nomination de l'administrateur de classe A de la société:

- Richard Meredith, avec adresse à 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été acceptée avec effet au 31 janvier 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012

Luxembourg, le 03 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040222/18.

(120053461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptée le 24 mai 2011 les points suivants:

- Les membres du conseil d'administration décident de révoquer avec effet au 24 mai 2011 le mandat de délégué à la gestion de Monsieur Antonio MARTINS et de révoquer tout pouvoir de signature de Monsieur Antonio MARTINS lié à ce mandat

- Suite à la révocation du mandat de Monsieur Antonio MARTINS en tant que délégué à la gestion journalière, le conseil d'administration décide de modifier le pouvoir de signature conjointe de Monsieur Nicolas PORICHE et de lui octroyer en tant que délégué à la gestion journalière un pouvoir de signature individuelle avec effet au 24 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

Référence de publication: 2012040226/17.

(120053344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Global Alternative Energy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.675.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration tenu le 15 décembre 2011 a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le commissaire aux comptes, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., B142674, a aussi déménagé du 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040229/14.

(120053214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 69.308.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2012

L'an deux mille douze, le cinq mars

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWPORT INVESTMENTS S.A. avec siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, à L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.308, laquelle assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission des administrateurs suivants:

- La société S.G.A. Services S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer (RCS Luxembourg B 76.118),
- Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant 16, rue Eugène Wolff à L-2736 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Monsieur Olivier DORIER, directeur de société, né le 25.09.1968 à Saint Rémy (France) et demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, et
- Monsieur Stewart KAM-CHEONG, réviseur d'entreprises, né le 22.07.1962 à Port Louis (Ile Maurice) et demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés, viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Bertrange, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012040377/23.

(120053563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Global Assurance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 13-17, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

—
RECTIFICATION RCS (L120052142)

Extrait

L'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2012, a approuvé les résolutions suivantes:

- que depuis le 1^{er} mars 2012, le siège social de la société a été transféré du 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg vers le 13-17 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.
- que depuis le 1^{er} mars 2012, Monsieur Herman Törnblom, en tant qu'administrateur ainsi qu'administrateur délégué, est domicilié au 13-17 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2012040238/17.

(120053407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.035.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2012

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Harald WANKE, résidant professionnellement au 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz, Markus LACKNER, résidant professionnellement au 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz, André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Michel PIPAZ, résidant professionnellement au 1 Oberer Stadtplatz, A-6330 Kufstein, comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.
- de réélire DELOITTE AUDIT S.à r.l. (nouvelle dénomination de DELOITTE S.A.) en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour GLOBAL FUND SELECTION SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012040240/18.

(120053472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.465.001,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Par résolutions signées en date du 9 mars 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Mark Williams, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Jean-Marc Goossens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par résolutions prises en date du 22 mars 2012, le conseil de gérance a décidé de nommer RSM Audit Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012040291/19.

(120053309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.012.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2012

Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 20 mars 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCM Strategic Capital

Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012041210/18.

(120054559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

SunEd Reserve Luxco Parent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.951.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mars 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de type B.
3. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type B.
4. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

6. Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 12.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044465/24.

(120058611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

SHCO 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 Mars 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 23 mars 2012, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Nina Student Investments LLC, une limited liability company, avec siège social à 19C Trolley Sq Ste 26, Wilmington, 19801 Delaware, USA, immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware, sous le numéro 5128855.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012041211/18.

(120054102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Telettra International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, M. Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2012, en remplacement de Madame Marie BOURLOND, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 02 AVR. 2012.

Pour: TELETTRA INTERNATIONAL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012041213/17.

(120054403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Bairlinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL à Luxembourg pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Copie Conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012044011/19.

(120058825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

22Three Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.607.

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté en tant qu'administrateur de catégorie A au Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2012 en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 02 AVR. 2012.

Pour: 22THREE RACING S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012041223/17.

(120054078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Chahine SIF 2, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.920.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 février 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Julien Bernier, François Garcin et Jacques Chahine en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. d'élire la firme HRT Révision S.A. ayant son siège professionnel au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour CHAHINE SIF 2
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012044051/19.

(120058841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.
